Une date dans les annales de l'Académie de Lausanne

Autor(en): **Miéville, Henri-L.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **16 (1942)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-870014

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

UNE DATE DANS LES ANNALES DE L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

par Henri-L. Miéville

Professeur à la Faculté des lettres

Le 1er novembre 1841 — il y a de cela cent ans presque jour pour jour — Charles Secrétan prononçait sa leçon inaugurale à l'Académie de Lausanne. Dans l'auditoire se trouvaient son paternel ami, Alexandre Vinet, devenu son collègue, et, parmi les étudiants, plus d'un ancien camarade, car le jeune professeur n'avait que vingt-six ans.

Des cours qu'il allait professer et de ceux que, privé de sa chaire cinq ans plus tard avec la plupart de ses collègues par l'orage politique de la Révolution de 1845, il donnera devant ses étudiants restés fidèles et groupés autour de lui dans une maison du Valentin, naîtra ce beau monument de spéculation hardie, de pensée fervente et probe qui se nomme *La Philosophie de la liberté.*

Est-ce seulement l'auteur d'ouvrages qui tiennent un rang élevé dans l'histoire de la pensée au XIXe siècle dont nous voulons aujourd'hui rappeler le souvenir, le professeur qui illustra la chaire de philosophie de notre Haute Ecole où il sera rappelé en 1866 pour y enseigner jusque tout près de sa mort ? Charles Secrétan a été quelque chose de plus que cela, car sa pensée eut un rayonnement considérable dans notre pays et au delà de nos frontières, particulièrement dans les milieux universitaires de France et dans le monde protestant de langue française.

Je n'en citerai pour preuve que la réception chaleureuse dont l'auteur de *La Philosophie de la liberté,* qui était membre correspondant de l'Institut, fut l'objet à Paris, en 1893, deux ans avant sa mort — il avait alors soixante-dix-huit ans. Devant un nombreux public de professeurs, d'étudiants, d'hommes de

lettres venus pour l'entendre, Emile Boutroux, après avoir retracé le mouvement philosophique de la seconde moitié du XIXe siècle en France, dit au vénéré vieillard : « Les phases que nous avons traversées sont celles-là même que surmonte votre critique... C'est votre esprit même qui de plus en plus nous a pénétrés, et c'est pour une forte part votre influence dont vous constatez aujourd'hui les résultats. »

L'influence que devait avoir la pensée de Secrétan dans les pays de langue française, voilà ce qui permet de considérer le début de son professorat à l'Académie comme une date dans les annales de cette école.

* * *

En montant en chaire le 1er novembre 1841, ce n'était pas d'ailleurs sa première leçon que Charles Secrétan allait donner. Trois ans auparavant déjà il avait été appelé à remplacer provisoirement son maître Gindroz, et pendant plusieurs semestres il avait enseigné et s'était fait grandement apprécier par ceux de ses étudiants qui étaient capables de le suivre, car il exigeait beaucoup de ses auditeurs. « Profond et passionné à la fois », nous dit la fille du philosophe qui écrivit sa biographie, « souvent éloquent et poétique, il n'était pas proprement pédagogue. »[1] Ce qui l'avait désigné pour ses fonctions, ce n'était ni une thèse ni un diplôme qui l'aurait sacré philosophe. Charles Secrétan avait fait des études de droit. La théologie l'avait attiré, mais il avait, semble-t-il, reculé devant la perspective d'engager solennellement l'avenir de sa pensée ; il avait voulu rester libre. Pour des raisons d'ordre pratique il avait préféré le droit à la philosophie, mais la philosophie était l'élue de son cœur. Il y revenait sans cesse avec passion, et ce furent des philosophes et des savants qu'il alla entendre à Munich où sa jeune pensée reçut l'initiation des grands maîtres allemands.

La nomination de Secrétan se heurta d'ailleurs à quelques résistances, que lui suscitèrent sa fougue et sa franchise parfois

---

[1] Louise SECRÉTAN, *Charles Secrétan, sa vie et son œuvre*, Lausanne 1911, p. 163.

cassante, de sorte qu'il eut à se soumettre à des épreuves fort sérieuses avant que le *dignus intrare* fût prononcé à son égard.

Dès avant son entrée en fonctions Secrétan s'était intéressé aux questions que posait l'enseignement philosophique. Etant encore étudiant, il avait pris la plume pour proposer — alors que s'élaborait une nouvelle loi sur l'instruction publique — certaines réformes concernant l'enseignement de la philosophie. Quelques-unes des idées qu'il développa n'ont pas perdu leur actualité. Il peut être intéressant de les rappeler.

Avant 1838 les étudiants, qui passaient successivement par les auditoires de belles-lettres, de philosophie, puis de droit ou de théologie, étaient, dans chacun de ces cycles, astreints à suivre un nombre déterminé de leçons obligatoires qui ne leur laissaient aucune liberté, car elles s'accompagnaient encore d'examens au cours de la même année. Secrétan s'éleva contre la séparation rigoureuse établie entre les études générales du premier et du deuxième cycle et les études spéciales du troisième. « Considérer les lettres, les sciences et la philosophie exclusivement comme des études préparatoires, écrivait-il, c'est tomber dans la plus grande erreur ! » Le système actuel est contraire au plus élémentaire bon sens : il oblige à « faire de la philosophie avant que le besoin de philosopher ait surgi, et quand les problèmes de la science, de l'histoire et de la vie vous font un besoin de philosopher, vous ne le pouvez plus, si vous voulez avoir du pain ». « La combinaison des études pratiques » — c'est-à-dire spéciales — « avec les lettres et la philosophie n'est pas seulement le besoin de quelques esprits bizarres, c'est le seul procédé rationnel conforme au développement harmonieux de l'esprit. » Secrétan réclamait pour les étudiants la liberté de choisir leurs cours sans autre contrôle que des examens sévères.

La nouvelle organisation de l'Académie de 1838 institua trois facultés et laissa plus de liberté aux étudiants. Ceux-ci suivirent en grand nombre les cours du nouveau professeur qui les entraînait sur les hauts sommets de la métaphysique, ne reculant devant aucun problème, montant bravement à l'assaut des plus ardus. Cette humeur conquérante plaît à la jeunesse, et

d'ailleurs l'heure était à la métaphysique. Partie d'Allemagne, une vague de spéculation philosophique déferlait. Vingt-cinq ans plus tard, lorsque Secrétan monta de nouveau dans la chaire qu'il avait dû abandonner en 1846, la vague avait passé : au flux succédait le reflux. On était en pleine période de positivisme et de spécialisation technique des études : « Les théologiens seuls et les étudiants en lettres — je cite encore la biographie de Secrétan par sa fille — étaient tenus d'assister aux cours d'histoire de la philosophie. Les étudiants en sciences et en droit allaient chacun de leur côté ; la logique et la psychologie s'adressaient à des élèves du Gymnase encore peu mûrs. »[1]

C'est à peu près le point où nous en sommes encore aujourd'hui, sauf que les étudiants en lettres peuvent se dispenser eux aussi d'acquérir une culture philosophique et « aller de leur côté ». Cette formule résume excellemment un phénomène caractéristique de notre époque où le technicien est roi. Phénomène de dissociation, de désintégration intellectuelle et morale dont les résultats sont patents : les esprits n'ont plus en commun un fond de culture suffisant pour constituer une véritable société humaine. Les intérêts professionnels et les intérêts matériels trop souvent divisent et créent une incompréhension, parfois une opposition dangereuse. C'est, entre autres, contre cet état de choses que les régimes totalitaires ont cherché à réagir par des méthodes qui ne sauraient être les nôtres dans le pays de Vinet et de Secrétan. Nous ne pensons pas qu'on puisse créer une véritable unité morale en étouffant la liberté. Si nous voulons combattre la désagrégation sociale et morale qui nous menace, l'un des moyens ne serait-il pas de donner aux jeunes esprits capables d'en profiter une initiation plus poussée aux disciplines qui ont — d'une façon non point exclusive, mais éminente — la mission de créer et d'entretenir une communauté de culture ? Connaître l'homme et les fins de l'homme, approfondir cette connaissance telle qu'elle s'exprime dans les plus hautes manifestations de la pensée

---

[1] L. Secrétan, *ouvr. cité*, p. 382.

vivante, dans les religions, dans les philosophies, dans les arts et les institutions que se donnent les sociétés humaines — il est fâcheux pour l'unité morale et l'équilibre spirituel de notre peuple que l'initiation à ces formes essentielles de la vie de l'esprit cesse pour la plupart de nos jeunes gens à la sortie du Gymnase, c'est-à-dire en reste à un stade rudimentaire, la préparation technique et professionnelle étant considérée désormais comme la seule chose nécessaire.

* * *

La leçon inaugurale de Charles Secrétan était intitulée : *Les rapports de la religion et de la philosophie dans l'histoire.* [1] Je ne puis en donner ici qu'un résumé très succinct. Un diplômé des études de droit, devenu philosophe, y parlait religion et commençait son discours par une profession de foi : « L'âme de nos convictions, c'est Jésus-Christ, concentration de toutes les énigmes et abrégé de toutes les solutions. » « Depuis que Christ a vécu, toutes les questions sont devenues plus hautes et plus précises » et l'énigme de notre condition se pose avec plus d'insistance à notre pensée. Comment cette condition s'explique-t-elle ? Par la chute. Nous nous savons responsables de nos actes, donc libres. L'état de l'humanité, aussi haut que nous remontions dans le passé, nous engage à penser que du premier exercice de la liberté — qui dut être mauvais — « naquit l'esclavage ». Les esprits s'obscurcirent, des mythologies avilissantes les tinrent prisonniers. Ils ne s'affranchirent que lentement par le travail de la pensée religieuse et de la réflexion philosophique. Celle-ci se mit à la recherche des principes universels. Mais ce fut longtemps une « recherche sans guide, sans jalons, sans aucun critère du résultat ». Il faudra l'apparition du Christ pour la faire aboutir. Avec Jésus-Christ « commence la véritable humanité à laquelle tous ont accès désormais et qui vit dans l'Eglise fidèle ». L'essentiel du message chrétien se

---

[1] Elle fut publiée dans les numéros du 5 et du 12 octobre 1842 du *Semeur* de Paris.

résume en ces trois points : Dieu est une personnalité ibre, la religion une communion spirituelle avec lui, enfin l'homme doit trouver dans la liberté par laquelle il s'est perdu l'instrument de son salut. Ainsi la liberté deviendra « la forme de la grâce ».

Cette doctrine fut d'abord acceptée « par les besoins du cœur sur la foi du témoignage, non par la libre adhésion d'une conscience réfléchie ». Ce sera l'office de la philosophie de préparer les voies à une pensée chrétienne qui adhérera au dogme, non plus parce qu'il est garanti par une autorité, mais parce qu'elle y verra la solution des problèmes qui se posent à la conscience. Une telle recherche conduira la réflexion philosophique à un point que Secrétan appelle une « limite, où la nécessité d'une connaissance *a posteriori*, c'est-à-dire d'une révélation miraculeuse devient manifeste ». Car ce ne sont pas des idées qui peuvent apporter une réponse aux besoins de la conscience, ce sont des faits : le miracle du Christ. [1]

Pour que l'œuvre de la pensée chrétienne fût possible, de longs tâtonnements ont d'ailleurs été nécessaires. Il fallut que la philosophie, devenue au moyen âge la servante d'une théologie qui proscrivait l'examen critique de ses affirmations fondamentales, recouvrât sa liberté. Elle le fit avec Descartes.

A partir de Descartes l'esprit humain sera en possession de « la forme de la science » et l'homme qui pense philosophiquement dira : « Toute certitude, même celle de ma propre existence, doit être le produit de ma pensée, c'est-à-dire de mon activité, c'est-à-dire de ma liberté. » Cette liberté retrouvée comporte cependant des périls : elle peut orienter la pensée vers un rationalisme intégral, tel que le conçoivent l'hégélianisme ou le déterminisme, aboutir à une « apothéose de l'humanité ». Mais le rationalisme vient se briser devant le problème que pose notre liberté, et la conscience morale, consultée sérieusement, ne souffre pas que l'homme soit déifié. Dégagée enfin

---

[1] Dans les *Recherches de la méthode*, qui sont de 1857, Charles Secrétan parlera de la nécessité de « distinguer la Révélation comme fait de l'autorité comme méthode » (p. 37). Il n'admettait pas de révélé doctrinal.

de la double servitude du dogme imposé et de ses propres errements spéculatifs, la réflexion philosophique, si elle s'associe à l'expérience chrétienne, sera prête à lui servir d'interprète ; elle sera en mesure d'« organiser chrétiennement l'intelligence ». Après Vinet, Secrétan affirmera que la raison peut devenir chrétienne, mais par une sorte d'enrichissement intérieur de l'être tout entier, non en se soumettant passivement à un dogme qui lui resterait étranger.

« Organiser chrétiennement l'intelligence », voilà exactement le but que Secrétan assignera à ses travaux. On voit que sa leçon inaugurale contenait en raccourci l'essentiel de son programme philosophique. Il y manque seulement l'application des principes chrétiens à la question sociale dont il se montrera de plus en plus préoccupé vers la fin de sa vie.

* * *

Quel fut l'accueil que l'auditoire fit à ce discours ? Nous n'en savons pas grand'chose. Il avait de quoi dérouter les auditeurs et devait inquiéter certains d'entre eux. Une très grande idée s'y exprimait sous une forme nouvelle : l'idée qu'il est possible d'être un homme complet, ne renonçant pas à penser en toute indépendance, voire un philosophe, sans cesser d'être un chrétien convaincu. Secrétan allait même plus loin, et c'est en cela qu'il montrait le plus de hardiesse : la pleine liberté de la pensée jugeant selon les normes de la raison suppose la pleine liberté de l'homme, son plein affranchissement intérieur, sa régénération spirituelle. Et seule la foi qui nous unit au Christ peut nous la donner, car le Christ, c'est l'homme nouveau, l'homme restauré dans la plénitude de son humanité.

Mais de cette « philosophie chrétienne », Secrétan ne donnait qu'une esquisse forcément très incomplète ; il faut ici distinguer le projet et la forme sous laquelle il recevait un commencement d'exécution. Quand l'esprit chrétien cherche à « organiser chrétiennement l'intelligence », un double écueil se présente en effet, qu'il n'est pas facile d'éviter : il arrive que l'intelligence, s'identifiant avec un système d'idées qu'elle a élaboré et qui

correspond à un état déterminé de la science, fasse violence à l'esprit chrétien et à la foi chrétienne ; d'autre part il peut se faire que la foi chrétienne, s'identifiant de son côté avec un ensemble de croyances qui n'en sont que l'expression contingente et revisable — comme l'histoire des dogmes le montre surabondamment —, exerce sur l'intelligence une pression souvent inconsciente qui la fausse et qui la paralyse.

Il eût été bien étonnant que Secrétan réussît à se préserver d'emblée et complètement de ce double péril. Aussi ne put-il satisfaire les plus exigeants de ses auditeurs. Nous en avons un écho fort intéressant dans une lettre de Vinet à Lutteroth. Parlant de la leçon du jeune professeur, Vinet émit des doutes sur la possibilité de « concilier avec la religion chrétienne considérée comme vraie une philosophie qui voudrait philosopher, sauf à ramener par un détour à la religion ». Secrétan lui-même n'avait pas manqué de formuler contre la position qu'il prenait l'objection qui devait venir à l'esprit des philosophes. Il faisait preuve ainsi de ce beau courage intellectuel qui fut une de ses vertus. « Cette philosophie, disait-il dans sa leçon inaugurale, ne suppose-t-elle pas la foi chrétienne ? » Et dès lors que vaut, du point de vue de la raison soumise à ses lois propres, l'accord qu'elle proclame « d'une investigation vraiment sérieuse et de la foi » ? « Si cet accord doit avoir quelque prix, ne faut-il pas que l'investigation soit réellement indépendante ? » Et Secrétan de conclure avec modestie : « Si mes auditeurs veulent bien méditer sur cette question, nous aurons atteint notre but. »

A vrai dire, ils avaient le droit de penser qu'en effet la solution du problème n'était pas contenue dans la rapide esquisse historique dont cette leçon retraçait les lignes. Certaines déclarations qu'elle renfermait avaient de quoi les rendre perplexes : « La tradition, disait le jeune professeur, est un point de départ dont la philosophie doit s'affranchir » — et il ajoutait : « mais c'est pour retrouver, au prix de son labeur, la vérité traditionnelle. » Cette concordance serait évidemment une chose remarquable si, n'étant pas cherchée ni voulue, elle se pré-

sentait comme un résultat de la méthode. Mais on lit dans *La Philosophie de la liberté* qui développera, quelques années plus tard, les idées esquissées dans la leçon inaugurale : « Nous ne marchons pas à l'aventure, nous cherchons ce que nous voulons... le but est marqué d'avance », « le but, qui est la liberté de Dieu », car « pour notre conscience, pour notre cœur la liberté de Dieu est certaine. » Il ne s'agit que de montrer « comment elle est possible » [1]. Le croyant trace ici sa voie au philosophe, il lui confère un mandat impératif qui donne à penser que le philosophe n'aurait guère de chances d'être écouté si, après examen, il ne jugeait pas l'idée possible [2]. « Ce qui est grand, irremplaçable dans la vraie pensée » — ainsi parlerait sans doute le philosophe, si on le laissait parler librement — « c'est qu'on ne sait jamais ce qu'on va penser ni quand on va penser. » [3] Mais cette part d'aventure — de noble et périlleuse aventure qu'il y a dans la pensée, c'est ce qui est propre à inquiéter le croyant, car le croyant aspire à la sécurité. Aussi la foi qui s'est attachée à un système de croyances — non celle qui demeure dans une certaine mesure disponible et ouverte — a-t-elle l'habitude de prendre la raison par la main comme une mère inquiète un enfant trop souvent indocile. Et le philosophe de se demander, en les voyant cheminer, si la foi n'a pas mis un bandeau sur les yeux de la raison pour pouvoir la conduire plus aisément là où elle veut l'entraîner. — Vous direz peut-être qu'il y a tout bénéfice à cela. Et vous n'auriez pas tort, si l'essentiel était de satisfaire à tout prix le

---

[1] t. I, p. 38.

[2] « Il est possible de douter du devoir », dit un autre texte du même ouvrage, « mais ce doute est criminel. Ainsi le choix de notre système de philosophie, facultatif pour l'intelligence désintéressée, est obligatoire pour les honnêtes gens. » (t. I, p. 36). L'interprétation que Secrétan propose de l'idée du devoir est ici mise sur le même pied que cette idée elle-même. Par une confusion des domaines l'autorité *pratique* dont jouit l'idée du devoir est invoquée pour garantir la justesse de cette interprétation qui ne relève plus de la foi morale, mais de la raison philosophique.

[3] Ramon Fernandez.

besoin de certitude, et si la façon dont cette certitude est acquise importait peu.

Or c'est là le point précis où s'ouvre et s'ouvrira toujours le débat sur les rapports de la raison et de la foi. Car l'esprit religieux donne plus d'importance à la certitude et l'esprit philosophique à la quête de la vérité. En fait nous ne pouvons nous passer ni de l'une ni de l'autre, mais des conflits peuvent naître de cette double exigence de notre nature spirituelle. Quoi d'étonnant si nous croyons constater, en étudiant la pensée de Secrétan, qu'il y avait deux hommes en lui : d'une part un philosophe, c'est-à-dire un homme qui éprouve le besoin de soumettre tout ce qu'il pense au critère de la cohérence rationnelle et de la compatibilité avec les faits d'expérience — et, d'autre part, un croyant que sa formation religieuse, fortement influencée par le moralisme du Réveil, et aussi ce quelque chose d'impétueux qui était dans son caractère ne disposaient guère à soumettre à l'épreuve du doute méthodique les affirmations fondamentales sur lesquelles il voulait édifier sa doctrine.

Le dernier critique de Secrétan, dont nous avons eu, hélas ! à déplorer la mort prématurée au cours de cette année, André Burnier, fait observer à ce sujet que toute la difficulté de la doctrine de la liberté absolue vient de ce que son auteur veut constamment faire jouer un rôle métaphysique à des notions morales dont sa foi religieuse lui dicte une interprétation théologique conforme à la tradition chrétienne, et cela sans s'apercevoir qu'en changeant de plan, ces notions ne peuvent conserver leur signification, car « on ne peut passer de la volonté morale (qui est humaine) à la volonté essence de l'être sans que la raison demande comment un aspect du réel peut devenir l'essence du réel » [1]. Cette remarque touche à un point central. Le concept de Dieu ou de l'Etre absolu est un concept-limite. Nous en sommes avertis par les antinomies insurmontables

---

[1] A. Burnier, *La pensée de Charles Secrétan et le problème du fondement métaphysique des jugements de valeur morale.* Neuchâtel 1934, p. 72. Les mots entre parenthèses n'appartiennent pas au texte cité.

que fait surgir toute tentative de définir Dieu par des attributs empruntés à l'être fini [1]. « Quand vous parlez de Dieu, sachez que ce n'est pas de Dieu que vous parlez. » Ce mot paradoxal de Gabriel Marcel signifie qu'il n'y a pas de science de l'Etre absolu. Ce par quoi ou en quoi tous les êtres se relient, ce qui fait que toutes les différences sont nécessairement relatives les unes aux autres, que les opposés en se posant se supposent, la condition, le lien vivant de toutes choses *ne peut entrer dans le discours comme un terme à côté d'autres termes.* Aucune foi ne saurait se substituer à la raison pour nous donner une science dont l'idée même est inconcevable. La foi n'est pas une science, elle est une confiance qui accepte le non-savoir et le risque *dans les conditions mêmes que détermine la raison,* une confiance, un amour qu'anime la vision d'un idéal créateur de valeurs, l'efficace rayonnement des grands inspirateurs de la vie de l'esprit.

Après beaucoup d'autres, et bien qu'il eût un vif sentiment du mystère dernier, Secrétan a pensé que la foi pouvait être métaphysicienne en un sens qui risquait de lui valoir le désaveu de la raison. Car il ne suffit pas de reconnaître que « proprement l'absolu n'est pas une idée, n'est pas une connaissance », que « c'est une limite, l'extrême limite de nos pensées » [2], et de déclarer que le dogme « impossible et nécessaire... garde la

---

[1] L'une des plus frappantes de ces antinomies est la suivante : quand on parle du vouloir divin on est obligé de le supposer dirigé par une idée, car il ne peut être, dira Secrétan, « spontanéité aveugle » : « la liberté agissant sans motif ne s'appelle plus la liberté ». Mais s'il faut qu'une idée préexiste à la décision du vouloir pour la diriger, la liberté de ce vouloir n'est point absolue. Que si, pour lui rendre son absoluité, nous supposons que la volonté divine crée les idées ou les motifs (par exemple l'amour) dont elle s'inspirera pour agir, cette création ne peut être dirigée par une idée, par un motif quelconque, et nous retombons dans la difficulté que nous voulions éviter. Entre ces deux positions, dont l'une est exactement la négation de l'autre, la pensée de Secrétan oscille sans pouvoir se fixer, elle les adopte et les exclut tour à tour. (Voir *La Philosophie de la liberté,* t. II, notamment les leçons XVII à XX.)

[2] *La Philosophie de la liberté,* t. I, p. 350.

place du mystère »[1], si d'autre part on « rationalise » le mystère en reconstruisant l'histoire de Dieu et de ses rapports avec l'univers sur le type d'une histoire humaine selon les catégories du fini[2].

Mais qu'on ne croie pas triompher de Secrétan en formulant des critiques de cet ordre. Elles n'atteignent pas ce qu'il y a de plus profond et de plus vivant dans sa pensée, notamment dans sa pensée religieuse. N'a-t-il pas écrit les lignes suivantes qu'il convient de rappeler ici : « La religion n'est pas une conception du monde pour la simple raison qu'elle n'est pas essentiellement un fait intellectuel. » « Tout en impliquant certaines idées, elle est essentiellement une affaire pratique, qui consiste dans un effort, tantôt plus individuel, tantôt plus collectif, de l'homme pour se rattacher intimement au principe de son être, tel qu'il le conçoit, et même sans qu'il s'en forme nécessairement une idée bien distincte. »[3]

Bien souvent, pour corriger Secrétan, on peut en appeler à Secrétan lui-même. Quelle preuve de richesse ! Et c'est pourquoi, malgré les réserves qu'une œuvre aussi vaste ne peut manquer

---

[1] *Philosophie et religion*, Lausanne 1883, p. 10.

[2] Il convient d'appeler *rationalisation* toute réduction de la transcendance divine aux modalités de l'existence finie qui se situe et se déroule dans le temps. Réduire le différent au semblable est en effet l'une des fonctions essentielles de la raison. Cette réduction peut être soit légitime soit illégitime ; elle est le fait de la pensée préscientifique aussi bien que de la pensée que l'on est convenu d'appeler « rationnelle », parce qu'à un niveau supérieur du développement de l'intelligence la rationalisation — c'est-à-dire l'explication du donné par la pensée — devient plus consciente de ses conditions et de ses limites et se soumet au contrôle de règles de plus en plus précises que l'expérience et la réflexion permettent d'élaborer. En matière religieuse, le seul langage qui soit tolérable est celui du poète, parce qu'il est, soit naïvement, soit plus ou moins sciemment, symbolique. Le Christ a parlé en paraboles, il n'a pas dogmatisé. Parler des actes et des décisions de Dieu ou de ses sentiments autrement que par figure, c'est méconnaître la transcendance dans le moment même où l'on croit lui donner une expression précise.

[3] *Le principe de la morale*. Lausanne 1883, p. 31. Cet effort n'est pas indépendant de la grâce dont il manifeste l'efficace.

de susciter, et bien que le penseur vaudois ne soit pas toujours parvenu pleinement à harmoniser les diverses tendances de sa nature, on est en droit d'affirmer que le sentiment religieux et le besoin philosophique se sont fécondés mutuellement dans son esprit. Son exemple invite les théologiens et les philosophes à collaborer dans la recherche : *συζητεῖν*. C'était déjà la méthode de Socrate, l'un des plus libres esprits qui fût et l'un des plus religieux. Sous ce rapport Charles Secrétan a ouvert une voie dans notre pays ; il y a créé une tradition qui s'affirme et se perpétue dans une séance comme celle d'aujourd'hui.

J'ajoute qu'il me paraît avoir clairement formulé le principe de méthode qui est le seul à pouvoir rendre cette collaboration plus étroite et réellement féconde. On le trouve énoncé dans la *Préface* du *Principe de la morale* où l'auteur, « resté fidèle aux convictions chrétiennes de sa jeunesse », établit en des pages d'une émouvante sincérité le bilan de sa pensée après quarante ans de méditations.

« Je ne comprends pas », dira-t-il sur le ton grave et presque solennel qui est celui de cette belle confession, « que la vérité puisse trouver accès dans l'esprit autrement que sur la foi de sa propre évidence. Je n'attribue donc aucune autorité définissable » — c'est-à-dire formulable une fois pour toutes en des termes qui lient les consciences et les intelligences — « aux écrits, aux traditions, aux établissements qui nous l'apportent. Toute infaillibilité extérieure mettrait un obstacle insurmontable à l'œuvre de pénétration qui doit s'accomplir. Si l'inspiration divine souffle quelque part, elle se fera sentir d'elle-même — l'esprit seul parle à l'esprit, l'esprit seul discerne l'esprit. »

On voit comment foi et raison se concilient dans l'esprit de Secrétan : elles sont appelées à collaborer, car une évidence qui se connaît pour s'être soumise à l'épreuve de l'examen est autre chose — quelque chose de plus sérieux et de plus solide — qu'un pur sentiment ou qu'un arbitraire décret de la volonté de croire. *Elle intègre la fonction rationnelle, mais elle la dépasse toujours en un certain sens,* car celle-ci ne peut fournir le contenu d'aucun jugement, d'aucune croyance, sans compter que, dans

aucun domaine, pas même dans celui des mathématiques, l'acte de croire n'est rigoureusement imposé par les raisons de croire : toute affirmation comporte une part de foi, c'est-à-dire de risque accepté volontairement et de confiance, la raison jouant le rôle indispensable d'un organe de contrôle et d'assimilation intellectuelles. Si, dans le domaine religieux, un conflit se déclare parfois entre la foi et la raison, ces deux composantes indissociables de la croyance, il faut remarquer tout d'abord que ce phénomène n'est pas propre à la religion ; il s'observe toutes les fois qu'une tradition en laquelle s'est consolidé l'acquis de l'expérience et de la réflexion antérieures se présente aux esprits sous la forme de l'autorité qu'on ne discute pas. Il revêt seulement des formes plus graves sur le terrain religieux, dès que la révélation du divin est conçue comme un ensemble d'idées, de formulations doctrinales, soustraites de par leur origine surhumaine aux contingences historiques et psychologiques dont *toute* vérité que peut concevoir l'esprit de l'homme subit nécessairement l'influence.

Cette conception de la Révélation, Secrétan l'a résolument écartée. Les faits en démontrent la fausseté, et elle est de nature à introduire dans l'esprit un principe de division dont les conséquences, tant pour l'individu que pour les sociétés humaines, peuvent être des plus graves. Si elle est admise, foi et raison ne se pénètrent plus : elle se juxtaposent ou se combattent au lieu d'entretenir, par ce qu'elles ont de différent à la fois et de complémentaire, le mouvement même de la pensée vivante.

* * *

Secrétan a-t-il pu réaliser le programme de cette « philosophie libre et chrétienne » qu'il annonçait dans sa leçon inaugurale ? De quelque façon que l'on juge l'ensemble de son œuvre, il a vu juste quant au point capital dont nous venons de parler. Et pourquoi a-t-il vu juste ? Tout simplement parce qu'il s'est refusé à rien sacrifier de ce qui est essentiel à l'homme. C'était une nature trop riche, trop virile et trop saine pour consentir

à aucune mutilation. Comme le voulait Platon, Secrétan a philosophé σὺν ὅλῃ τῇ ψύχῃ, avec tous les pouvoirs de son âme.

N'est-ce pas pour cette même raison que le penseur vaudois a été amené à concevoir et à mettre si fortement en relief l'idée qui est restée l'âme de sa philosophie et qui l'a fait vivre d'une vie si puissante et si généreuse, la belle et large conception d'une liberté *spirituelle* ayant sa loi dans la raison et dans la conscience, une loi dont la source profonde est la mystérieuse solidarité qui fait que, dans le fond de notre être, nous en sommes qu'un avec nos frères humains, avec la création tout entière ? Secrétan guerroya beaucoup contre les philosophies déterministes en vogue de son temps. Il considérait de préférence la liberté sous l'un de ses aspects, comme liberté de choix, mais il est allé plus profond : il a eu l'intuition d'une liberté qui serait la synthèse des pouvoirs de la personne, chacun de ses pouvoirs n'étant qu'une « partie constituante d'un tout idéal » [1]. C'est seulement si nous envisageons la liberté sous cet angle plus large, que l'acte de choisir — tout imprévisible et « irrationnel » qu'il soit — cesse de nous apparaître, quand nous cherchons à l'analyser, comme un acte sans cause et sans raison, pour devenir la condition d'un ordre qui se crée, qui doit être, mais qui n'est pas prédéterminé de tout point, arrêté une fois pour toutes de toute éternité.

Ainsi la liberté spirituelle est une liberté créatrice. Si elle ne se réalise que dans l'amour, par le don inconditionné de soi, elle ne saurait néanmoins comporter de sacrifice absolu. « Nous ne nous donnons pas pour nous détruire », écrira Secrétan. « Le bonheur du dévouement ne saurait résider dans l'acte de supprimer notre existence contingente au profit d'une existence toute semblable. Nous nous donnons pour affirmer, pour glorifier l'universel, et le motif profond de notre joie est en réalité la conscience de nous retrouver dans l'universel. » [2]

---

[1] *Mon utopie*, p. 169.

[2] *Ibid.*; voir le chapitre intitulé *La montagne de Sainte-Geneviève.*

Tel sera l'acte de la liberté spirituelle. Elle suppose que, par delà ce qui nous sépare en tant qu'êtres individuels et contingents, nous sommes un en l'Etre absolu, en Dieu qui nous promeut à l'existence et qui s'offre à nous accomplir, en nous ouvrant l'accès de l'universel sous la triple forme de la vérité, de la beauté et de l'amour tendant, non à la fusion, mais à la « communion des esprits ». Ainsi se réalise une « concentration de toutes les sphères de l'être », une « transparence de l'unité dans le multiple, du parfait dans le misérable, de l'infini dans le fini » qu'il est possible de vivre, mais non de se représenter et d'exprimer en des termes précis. « Lorsqu'on l'essaie, on trouve partout des impasses », et c'est pourquoi les dogmatiques sont « des œuvres d'un art condamné fatalement à l'impuissance » [1].

Secrétan avait à la fois l'âme d'un mystique, celle d'un philosophe et celle d'un prophète chrétien. Rare assemblage ! Qu'on le suive ou non dans sa métaphysique spéculative, à laquelle d'ailleurs, se critiquant lui-même, il renonça en partie, ou dans sa théologie morale qu'il professa jusqu'au bout, il peut encore aujourd'hui donner beaucoup à ceux qui le pratiquent. Commémorer le début de cette féconde carrière est un devoir que la reconnaissance impose à tous ceux qui peuvent se considérer, à un degré ou à un autre, comme les héritiers spirituels du philosophe, et, j'ajoute, à ceux-là surtout dont sa pensée robuste et probe et sa vaillante foi ont éveillé et guidé la réflexion naissante en cette période de la vie où l'être humain commence à ressentir l'inquiétude métaphysique et s'ouvre aux grands problèmes que nous pose notre destinée et son mystère.

---

[1] On lit dans le même chapitre : « Nous comprenons l'origine de l'anthropomorphisme et nous en comprenons l'inanité,... mais nous avons besoin d'un Dieu que nous puissions aimer, d'un Dieu qui nous aime,... qui nous entende et qui nous parle. Cet impossible, il nous le faut. » Ces textes illustrent le conflit du philosophe et du croyant qui a reçu l'empreinte de la formation chrétienne traditionnelle.